

Pour vous procurer la stratégie :

Rendez-vous sur www.bassintet.fr à la rubrique Documentations

Pour connaître les modalités d'aide financière pour tout projet portant sur une zone humide :

Contactez l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

→ Téléphone : 04 26 22 32 00

La Région Occitanie

→ Téléphone : 04 67 22 93 08

Le Département des Pyrénées Orientales

→ Téléphone : 04 68 85 82 71

Pour être aiguillé(e) dans votre projet :

Contactez le Syndicat de la Têt au 04 68 35 05 06

Et pour en savoir plus, consultez la vidéo sur les zones humides du bassin versant de la Têt !

Zones humides : nos alliées pour gérer l'eau dans le contexte du changement climatique

Une stratégie pour une action territoriale transversale

Les zones humides sont mal vues, mal connues et menacées de disparition alors même qu'elles sont de précieuses alliées dans l'adaptation de nos territoires au changement climatique. Accompagnés par le Syndicat Mixte de la Têt, les acteurs du bassin versant ont défini une stratégie en faveur des zones humides. L'objectif : établir une feuille de route collective pour mieux connaître et mieux gérer ces milieux.

Les zones humides, qui sont-elles ?

Derrière la définition du Code de l'Environnement (*ci-dessous*), se cachent des milieux très diversifiés, essentiels au bon fonctionnement du cycle de l'eau et du cycle de vie de nombreuses espèces animales et végétales.

Perçues comme inutiles voire insalubres pendant des siècles, les zones humides ont presque disparu (*voir p.3*).

Leurs fonctions sont aujourd'hui mieux comprises et les territoires cherchent désormais à les préserver.

Code de l'Environnement

Les zones humides sont des « Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles, pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1 du CE)



Zones humides = zones utiles

Les zones humides nous rendent des services en jouant différentes fonctions :



HYDROLOGIQUES

Recharge des nappes, rétention d'eau, soutien des étiages, régulation des crues et des sécheresses.



SOCIETALES

Productions économiques (pâturage, aquaculture...), loisirs (promenade, pêche...).



BIOLOGIQUES

Espaces de transit, de niche, de reproduction, d'alimentation de nombreuses espèces.



REGULATRICES

Rétention d'eau, filtration d'eau, absorption de nutriments, stockage carbone.



©Mangeot, RNN



Zones humides et aménagement du territoire, ce que dit la réglementation :

Les zones humides sont protégées. Chaque collectivité compétente en urbanisme doit veiller à ce que les projets ne portent pas atteinte aux zones humides, en suivant le principe « éviter, réduire, compenser » (article 69, loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité).

Des milieux en forte régression

67% des zones humides de France métropolitaine ont disparu au cours du XXème siècle.

Elles accueillent **30%** des espèces rares ou menacées.

Les activités humaines sont la principale cause de disparition : urbanisation, développement des infrastructures, drainage agricole, remblais, etc.

© Agence de l'Eau RMC



Agrion porte-coupe
©Mangeot, RNN



Marsée raide
©R. Boutaloup, CENO



Grenouille de Pérez
©X. Ruffray, CENO

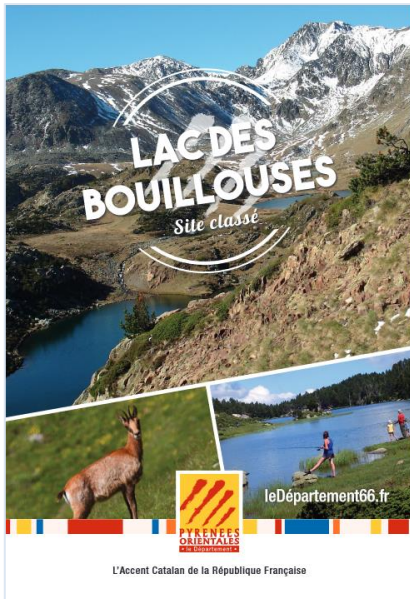
Une mosaïque de zones humides

Notre vallée accueille une grande diversité de zones humides : tourbières et prairies d'altitude en amont, mares, anciennes gravières, bras morts et forêts alluviales, prades dans la plaine, lagunes.

Une approche à structurer et renforcer

Actuellement sur le bassin versant de la Têt, les connaissances sur les zones humides sont éparses, les modes de gestion sont fragmentaires et cloisonnés. Le changement climatique vient s'ajouter aux menaces historiques.

Les zones humides constituent une richesse territoriale, comme le site classé des Bouillouses, par exemple. Les tourbières et prairies d'altitude sont des milieux exceptionnels pour le pâturage et le tourisme, et constituent un des châteaux d'eau de la vallée. Malheureusement trop fréquentés ces milieux se dégradent. Le niveau d'usage reste à maîtriser.



Quelques types de zones humides :

Tourbière



Forêt alluviale



Prade



Zone humide arrière dunaire



Organiser une gestion intégrée à une échelle cohérente

La construction d'une stratégie questionne nos savoirs et modes de gestion :

- Dans quel état se trouvent nos zones humides ?
- Quels usages aujourd'hui et demain ?
- « Qui fait quoi » sur les zones humides ?
- Quels services rendus dans le contexte du changement climatique ?

Les objectifs de la stratégie :

1. Améliorer la connaissance sur les ZH et la diffuser.
2. Rendre visible ces milieux et leurs atouts. Les intégrer aux documents d'urbanisme.
3. Dépasser la vision patrimoniale, trop réductrice.
4. Fédérer les acteurs. Créer complémentarité et émulation.

Une stratégie co-construite

La stratégie repose sur les connaissances existantes du bassin versant et se fonde sur une analyse cartographique des caractéristiques physiques et paysagères de celui-ci. Cette analyse a été complétée et discutée à chaque étape par les acteurs du territoire.



Cibler les secteurs à fort enjeu

Les secteurs potentiellement humides ont été délimités sur les vallées. Puis ils ont été découpés par entités cohérentes. Enfin ces entités ont été classées, sur la base de plusieurs critères : niveau de service rendu, de menace, de gestion pré-existante, etc.

→ Au total 12 entités ont été jugées « prioritaires », sur les 104 que compte le bassin versant. (voir carte p.10-11)

Durant une année, la concertation a réuni :

43 acteurs différents : des représentants de collectivités, de syndicats de rivière, d'associations, de services de l'Etat, d'agence d'urbanisme, de la Chambre d'Agriculture, et des gestionnaires d'espaces protégés

6 ateliers de concertation

3 Comités de pilotage

4 Comités techniques avec les partenaires

1 voyage d'étude



Contenu de la stratégie « zones humides »

Une « fabrique » à plans de gestion

Contenu du volet opérationnel de la stratégie

Une carte globale des entités de bassin + 1 fiche par entité prioritaire (12 au total)

A destination des collectivités en charge de l'aménagement, de la gestion des milieux naturels

Une boîte à outils

Contenu du volet transversal de la stratégie

13 fiches actions transversales

Comment l'utiliser ?

- Les 12 entités géographiques sur lesquelles concentrer les efforts de connaissance et de gestion sont identifiées (voir carte page suivante).
- A l'échelle de chacune de ces entités, une fiche compile les connaissances existantes pour développer un plan de gestion adapté.

Comment l'utiliser ?

- Les 13 fiches action représentent 13 leviers d'action mobilisables sur tout type d'entités de zones humides.
- La prise en main et la mise en œuvre de ces actions sera impulsée par une animation territoriale.

Entité n°30 Entités prioritaires

Prairies de Montalba

Localisation de l'entité dans le bassin versant

Entité n° 30

Carte de situation générale

Carte de priorité de zones de référence

Communes : Ile-sur-Têt, Montalba-le-Château et Rodès.

EPCI : CC Roussillon-Corbières.

Entité n°30

Fonctionnalités et risques de disparition

ici sont présentées les valeurs moyennes issues de l'analyse géomatique pour chaque fonction, pour connaître la méthode de calcul se référer au rapport de la phase 2.

Fonctions exercées par l'entité		
Hydrologiques	Biogéochimiques	Biologiques
Risques de disparition		
Lié à l'urbanisme	Lié aux pratiques agricoles	Lié à la fréquentation

Ann 3 - Aménagement et conditionner les acteurs et usagers des zones humides

Fiche action n° 7

Sensibilisation et communication autour des zones humides

Objectif de l'action

Sensibiliser les acteurs et usagers du territoire à la restauration et la préservation des zones humides

Description

Les zones humides sont souvent des milieux naturels mal connus, souffrant d'une mauvaise réputation historique auprès du grand public ; milieux insalubres, vecteur de maladies (moustiques, tiques) etc. Leur préservation passe par une meilleure connaissance de ces milieux fragiles.

Ainsi, la sensibilisation du public est une étape importante dans le processus de protection de ce patrimoine naturel. Il est d'autant plus important de sensibiliser les usagers réguliers du territoire qu'ils soient élus, agents territoriaux, touristes, éleveurs, habitants...

L'accent peut être mis sur :

- la richesse de ces milieux, par la variété des paysages et le rôle de support de biodiversité pour les espèces floristiques et faunistiques ;
- l'utilité de ces milieux pour la réalisation de nombreux cycles de vie, mais aussi pour des « îles physiques (eau, sol) qui font des zones humides de précieux allés pour l'adaptation aux effets du changement climatique.

Moyens

Faire des actions de sensibilisation et d'éducation à la préservation des zones humides

Après des élus et des agents techniques

Pour sensibiliser les élus et les agents techniques du territoire, la structure animatrice de la stratégie pourra mettre en place des journées techniques et/ou formations.

Ces journées ou formations (plusieurs jours) pourront inclure des visites de terrain et l'intervention d'experts (AE RMC, CEN, etc.).

Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de la Têt
l'axe action transversale n°7 (2022)
SMTBV & SCOTONE

Exemple de fiche action transversale (SMTBV)

Avantages d'un plan de gestion pluri partenarial :

- Fil rouge pour les différents opérateurs
- Obtention de financements croisés (jusqu'à 80%)
- Valorisation des actions et communication
- Mise en réseau et émulation des opérateurs
- Financement partagé donc maîtrisé par opérateur

Exemple d'une fiche entité (SMTBV)

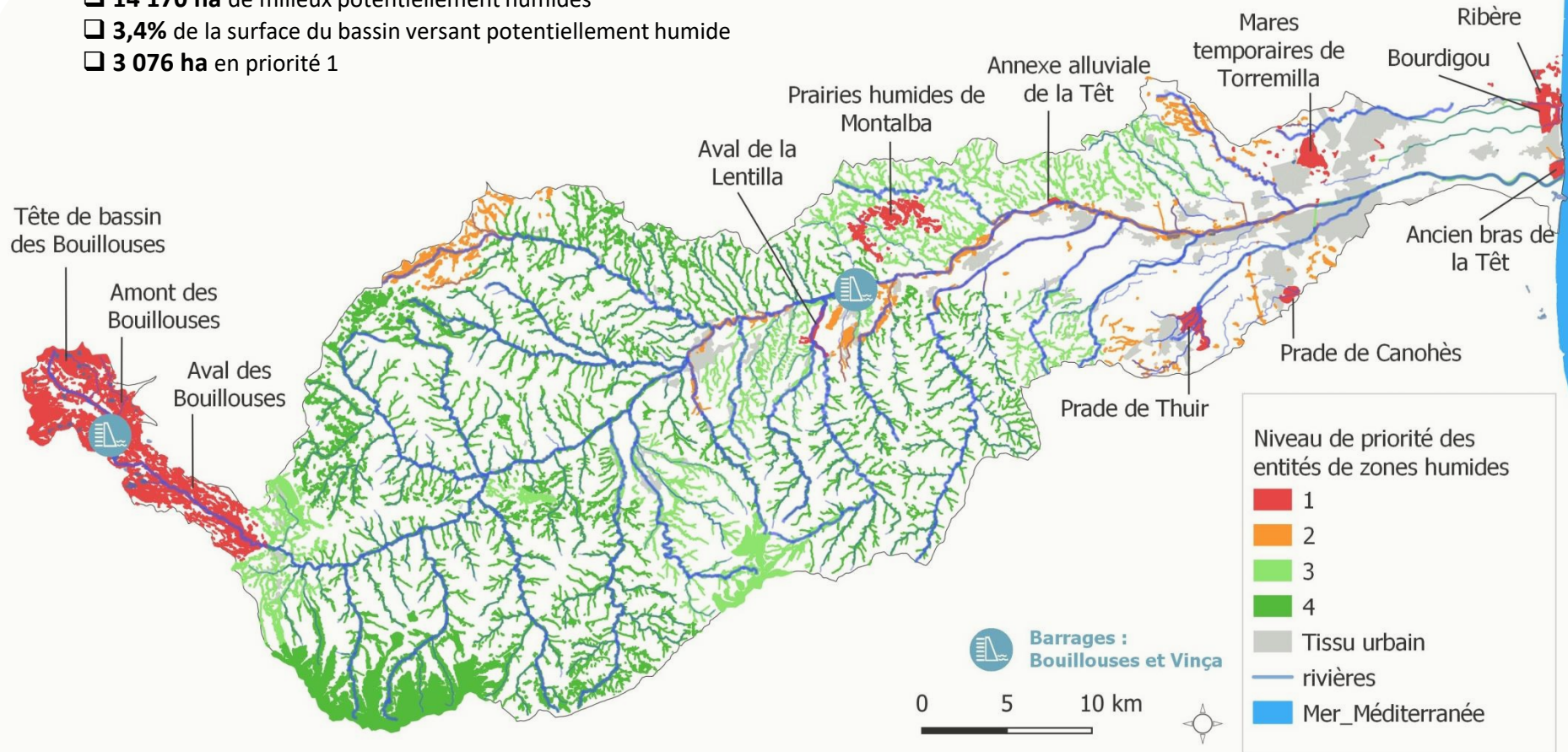
Les priorités d'intervention établies dans la stratégie



La carte établie ne comprend pas de façon exhaustive l'ensemble des zones humides du territoire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision et non d'un document opposable.

Chiffres clés :

- ❑ 14 170 ha de milieux potentiellement humides
- ❑ 3,4% de la surface du bassin versant potentiellement humide
- ❑ 3 076 ha en priorité 1



Exemple d'un plan de gestion mis en œuvre sur un territoire voisin : l'étang de Salses Leucate

Plan de gestion de l'entité « El Comunal »

Caractéristiques de l'entité :

- Marais d'une surface de 130ha
- Usage agricole majoritaire
- Durée du plan de gestion : 6 ans

Périmètre du plan de gestion



Objectif	Fiche Action	Opération	
O1 : Restaurer les fonctionnalités liées à l'eau (qualité / quantité) au sein de la zone humide dans un contexte de changement climatique.	1 Restaurer le fonctionnement hydrologique général de la zone humide	A Restauration du réseau hydraulique principal	
		B Création d'ouvrages de gestion de l'eau au niveau des exutoires temporaires	
		C Gestion des ouvrages	
		D Entretien du réseau principal pour assurer le bon écoulement des eaux	
	2 Améliorer la qualité des milieux aquatiques (fonctionnalités écologique et biologique) en vue de préserver la qualité de la lagune	A Destruction des cabanes abandonnées	
		B Réouverture des milieux	
		C Lutte contre les espèces envahissantes	
		D Maîtrise des animaux errants	
	3 Améliorer les connaissances et mettre en place des indicateurs de suivi	A Suivi des eaux de surfaces et interstitielles	
		B Amélioration des connaissances faune / flore / habitats	
	O2 : Modifier les usages en vue d'améliorer et pérenniser la qualité du site.	4 Assurer la maîtrise foncière et le respect des engagements des usagers	A Mise à disposition des parcelles sectorisées selon les pratiques envisagées
			B Mise au point une convention d'usage pour les terrains communaux
C Mise en place d'outils de protection			
D Information des usagers sur leurs droits et devoirs			
5 Améliorer les pratiques de loisirs cohérentes avec les enjeux identifiés		A Poursuite et entretien du sentier littoral ou sentier de découverte	
		B Adaptation des pratiques de chasse	
6 Favoriser des pratiques agricoles cohérentes avec les enjeux identifiés		A Fédérer les agriculteurs autour des enjeux du site	
7 Assurer la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion		A Animation du plan de gestion	
		B Evaluation et révision du plan de gestion	

Les perspectives

- **Sur les 12 entités prioritaires** : Passer à l'action en mettant en place une instance locale pour :
 1. Partager un diagnostic : usages actuels, menaces, services rendus,
 2. Construire (ou renforcer s'il existe déjà) un plan de gestion pluriannuel,
 3. Solliciter les partenaires financiers,
 4. Etablir un « qui fait quoi » et un calendrier de mise en œuvre des différentes actions.
- **Sur les autres entités** : via l'animation, faciliter l'usage de la « boîte à outils zones humides », développer la connaissance et l'intégration dans les documents d'urbanisme, accompagner le changement de regard par l'organisation d'animations, etc.

